



Avis du Comité scientifique et technique (CST) « Gestion des éléments nutritifs et des émissions vers les milieux »

Cartographie des compétences

27 avril 2021

I – Etat des lieux dans le CST initialement constitué

1/ Rappel de la composition et des missions du CST

« Le CST est composé d'experts nommés *intuitu personae* dans les domaines couverts par la politique publique « nitrates » et plus largement liés à la gestion des éléments nutritifs et des émissions associées vers les milieux (sol, air, eau) (cf. Annexe). Il comptait initialement, début 2018, 15 membres sélectionnés par l'administration pour leurs compétences scientifiques et techniques au regard du domaine couvert et de façon à assurer l'équilibre des disciplines recherchées au sein de la composition du groupe ». Il compte actuellement 13 membres (cf. note de bas de page).

La durée du mandat du CST est de 4 ans.

Le CST a pour objectifs :

- d'éclairer les discussions du groupe de concertation GENEM en émettant des avis et des recommandations reposant sur des considérations scientifiques et techniques, et basés sur une vision prospective et transversale des travaux scientifiques et techniques dans les domaines couverts en priorité par la politique publique « nitrates », et plus largement liés à la gestion des éléments nutritifs et des émissions associées vers les milieux (sol, air, eau) ;
- de contribuer, par la diffusion et la valorisation de ses travaux, à la visibilité et la promotion de l'expertise technique et scientifique produite dans ces domaines, sur la scène nationale et internationale ;
- de constituer une instance de réflexion scientifique et technique dans ces domaines.

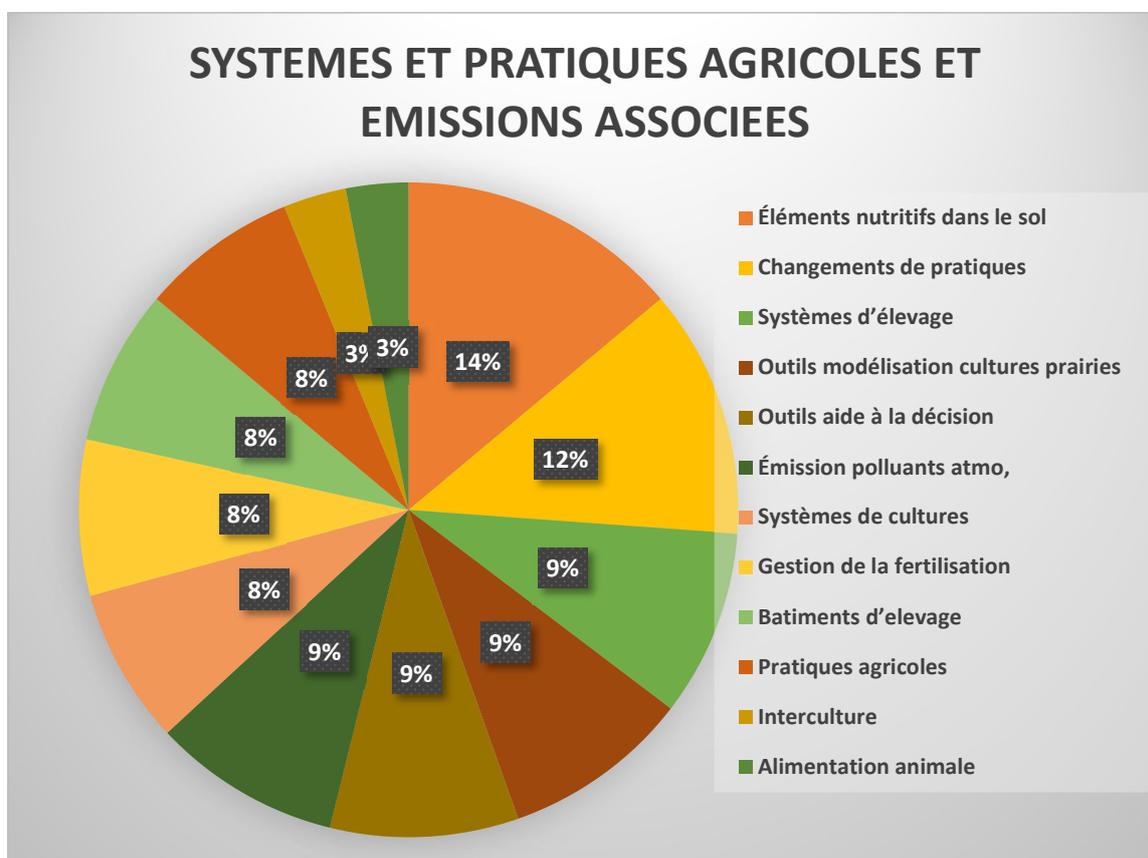
Le Comité scientifique et technique « Gestion des éléments nutritifs et des émissions vers les milieux » est un groupe d'experts indépendants réuni sous l'égide des ministères en charge de l'Agriculture et de l'Environnement. Il est constitué, par ordre alphabétique, de : Luc Delaby, Jean-Louis Drouet, Patrick Durand, Bruno Félix-Faure, Sylvain Foray, David Leduc, Laurence Loyon, Etienne Mathias, Baptiste Soenen, Julien Tournebize, Christophe Vandenberghe, Françoise Vernier, Françoise Vertès.

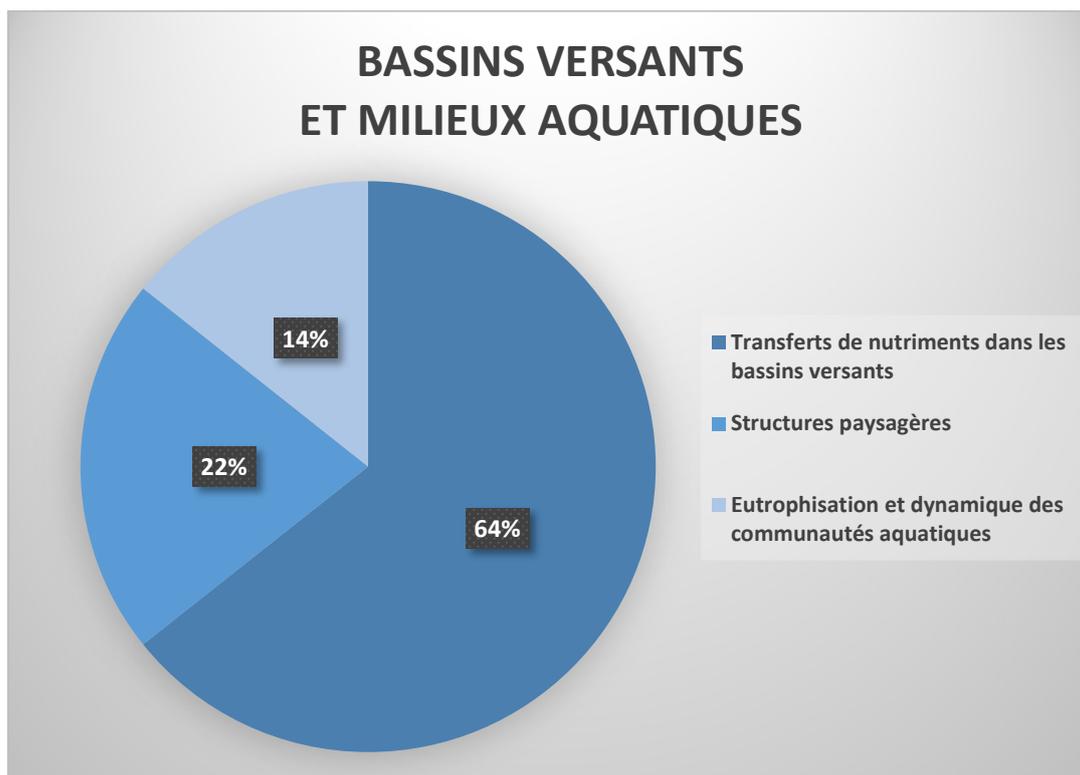
Les missions du CST consistent à émettre des avis et des recommandations sur :

- l'opportunité scientifique et technique de conduire des travaux complémentaires en réponse aux besoins d'expertise identifiés par l'administration ou le groupe de concertation GENEM pour alimenter les politiques publiques ;
- les méthodes envisagées pour conduire ces travaux ;
- les référentiels techniques et les outils produits par ces travaux.

2/ Cartographie des compétences existantes au sein du CST

Une analyse a été réalisée sur la base des CV fournis par les membres du CST début 2018 lors de leur réponse à l'appel à candidatures des Ministères (MAA et MTE), en utilisant les mots clés utilisés dans ces CV. Cette analyse fait apparaître que certains des domaines à couvrir par le CST sont largement couverts, notamment en ce qui concerne l'agro-environnement au sens large (systèmes de production et pratiques agricoles et émissions associées, plus de 60 occurrences dans l'analyse des CV). Les compétences dans les domaines relatifs aux bassins versants et aux milieux aquatiques sont présentes mais dans une moindre mesure (15 occurrences, cf. figures ci-après). En revanche, les compétences en sciences humaines et sociales restent limitées (9 occurrences dont 5 sur l'articulation et l'évaluation des politiques publiques et 4 sur l'implication des acteurs et les changements de pratiques).





Par ailleurs, le classement des domaines tel qu'il apparaît actuellement fait référence à des éléments très généraux ou plus ponctuels. Dans certains cas, ils font plutôt référence à des disciplines et, dans d'autres cas, à des thématiques ou des méthodes. Une révision ou une réorganisation de ces domaines sera à envisager avant le prochain appel à candidatures.

La constitution du CST actuel, suite à l'appel à candidatures de 2018, a permis, ou permet, de traiter les questions posées par les Ministères dans le programme de travail initial et discutées lors des premières réunions du CST. Le programme de travail acté par les Ministères et le CST était très chargé et contenait 7 dossiers :

1. Outil de calcul du bilan réel simplifié (BRS) permettant d'estimer la production d'azote des volailles d'une exploitation ;
2. Elaboration du code des bonnes pratiques agricoles pour la réduction des émissions de polluants atmosphériques ;
3. Actualisation des connaissances permettant d'objectiver les périodes recommandées pour l'épandage des fertilisants azotés en prenant en compte à la fois les fuites de nitrates et les émissions de polluants atmosphériques ;
4. Mise à jour des références sur les besoins en azote des cultures ;
5. Notion et méthodes de définition de la « charge critique » de l'azote ;
6. Mise à jour de la cartographie des domaines couverts par le CST et des références scientifiques et techniques utilisées par les politiques publiques dans ces différents domaines ;
7. Elaboration d'une méthode de calcul de la balance globale azotée (BGA).

Chacun des 7 dossiers contenait des questions plus ou moins complexes et la réalisation du programme de travail a nécessité davantage de temps qu'initialement prévu.

Les Ministères et les membres du CST étaient conscients de la charge de travail déjà existante et des difficultés à investir d'autres champs d'intérêt. Malgré cela, de nouvelles questions, posées par auto-saisine lors de la réalisation du programme de travail initial ou par saisine des Ministères, ont été, ou sont, aussi été traitées dans 4 dossiers additionnels:

8. Alternatives à la Balance Globale Azotée (BGA) ;
9. Freins et leviers à l'appropriation de l'équilibre de la fertilisation par les agriculteurs et les conseillers ;
10. Gestion intégrée des éléments nutritifs (multi-acteurs, multi-compartiments, multi-objectifs) à l'échelle de l'exploitation ;
11. Ajout de normes dans le programme d'actions national « nitrates » pour la production d'azote épandable par les vaches laitières de petit format.

Les membres du CST ont aussi été sollicités dans la préparation du Plan d'Action National sur les nitrates (PAN7), notamment dans le suivi de l'étude pilotée par l'ACTA et les Ministères sur l'actualisation des connaissances permettant d'objectiver les variabilités des périodes recommandées pour l'épandage des fertilisants azotés en France (suite à l'avis du CST sur le dossier 3).

Concernant la communication, les avis du CST sont publiés sur le site web géré par le MAA¹ où sont présentés les objectifs et les missions du CST ainsi que sa composition. Une diffusion est également réalisée par le biais des réseaux liés aux deux Ministères. Compte-tenu des ressources qu'il serait possible d'affecter à l'amélioration de ce site web, il semble difficile, en terme de charge de travail, d'envisager de nouvelles actions d'amélioration, par exemple d'établir des liens vers des sites pertinents et des référentiels techniques en fonction des questions explorées par le CST.

II – Question posée

Cette question de la cartographie des compétences est une auto-saisine du CST. Elle interroge l'adéquation des compétences au sein du CST au regard des domaines couverts par le CST, pour pouvoir collectivement :

- répondre aux saisines ;
- identifier des questions émergentes (qui pourraient à terme être des auto-saisines) ;
- faire le lien avec des sujets traités par d'autres instances ;
- favoriser une approche intégrée des éléments nutritifs.

¹ <https://agriculture.gouv.fr/comite-scientifique-et-technique-gestion-des-elements-nutritifs-et-des-emissions-vers-les-milieux>

III – Avis et recommandations du CST GENEM

Les membres du CST doivent pouvoir collectivement répondre aux questions et aux préoccupations soulevées par les Ministères, en lien notamment avec les discussions au sein du CST. Les membres du CST sont choisis en fonction de leurs compétences, de leurs spécialités et de leur disponibilité pour participer aux réunions et traiter les différents dossiers. Ils doivent aussi avoir la volonté de sortir de leur domaine de compétences et de leur spécialité pour participer aux discussions et contribuer à l'élaboration d'avis collectifs et pluridisciplinaires.

Le CST recommande de faire évoluer la classification et les domaines de compétences lors du renouvellement du mandat des membres du CST, avec le souci d'inclure des compétences en sciences humaines et sociales (SHS). Ainsi, certains domaines, notamment ceux liés aux systèmes de production et aux pratiques agricoles, et aux émissions associées, pourraient être regroupés, tandis que les questions liées aux SHS pourraient être définies de manière thématique et non disciplinaire (droit de l'environnement, économie de l'environnement...).

Le CST recommande, pour en choisir ses membres, de faire appel à une diversité de compétences permettant de couvrir les différents aspects/volets des questions posées, y compris dans le champ des SHS. A partir du constat que les débats sur chacune des questions posées au CST depuis 2018 ont été d'autant plus fournis que le nombre de membres du CST compétents sur la question était élevé, il apparaît souhaitable, dans la mesure du possible, lors du renouvellement du CST, que deux membres du CST au minimum disposent de compétences pointues sur une question donnée. Les questions à traiter par le CST seraient ainsi un critère essentiel pour rechercher les compétences et rédiger de futurs appels à candidatures. Ce souhait ne sera probablement que partiellement réalisable car l'expérience de la mandature actuelle montre que de nouvelles questions à traiter peuvent surgir au cours des quatre années de mandature et les Ministères restent dépendants des candidatures d'experts reçues pour effectuer leur choix. Le CST doit donc s'autoriser à faire appel de manière ponctuelle à des compétences externes sur certaines questions, si les membres du CST estiment que cette compétence est manquante et indispensable pour le traitement de ces questions.

Le CST souhaite que, à côté des saisines issues du groupe GENEM ou des Ministères, soit favorisée la possibilité pour le CST de s'autosaisir de questions ou de problématiques qu'il estime pertinentes, dans une démarche plus prospective, au regard de l'actualité des domaines et de l'évolution des politiques publiques. Cette auto-saisine permettrait aussi une prise de recul ou un approfondissement, avec une dimension prospective, des questions déjà traitées. Le CST recommande qu'une partie des questions posées par le CST soit issue d'auto-saisines.

Enfin, concernant la communication sur les travaux du CST, le site web actuel où sont publiés les avis du CST et la transmission aux réseaux ministériels réalisent déjà une bonne

diffusion de l'information. Le CST recommande d'adjoindre aux avis une courte bibliographie ou la référence à quelques sites pertinents (rubrique « pour en savoir plus ») et de mieux utiliser les réseaux sociaux, notamment lors de la parution des avis ou des saisines du CST.

Annexe : Domaines couverts par le CST

Le CST peut couvrir les domaines suivants :

Systèmes et pratiques agricoles et émissions associées :

- gestion de la fertilisation (N, P, K, etc.) des cultures et des prairies ;
- outils d'aide à la décision et de pilotage de la fertilisation ;
- gestion des associations et successions de cultures et des intercultures ;
- matériel d'épandage ;
- systèmes d'élevage (herbivore/granivore) ;
- alimentation animale ;
- bâtiments d'élevage et stockage des effluents ;
- traitement des effluents ;
- propriétés physiques, chimiques et biologiques des sols ;
- comportement des éléments nutritifs dans le sol, mobilisation par les plantes et fuites dans l'eau ;
- émissions de polluants atmosphériques ;
- outils de modélisation et de simulation des cultures et des prairies.

Bassins versants et milieux aquatiques (continentaux, côtiers et marins) :

- transfert des nutriments dans les bassins versants (hydrologie, hydrogéologie, dynamique fluviale, transport solide, retombées atmosphériques, biogéochimie, etc.) ;
- structures paysagères permettant de diluer, d'intercepter ou d'éliminer les nutriments dans le bassin versant ;
- eutrophisation et dynamique des communautés aquatiques.

Sciences humaines et sociales :

- économie et marchés agricoles ;
- économie de l'environnement ;
- droit de l'environnement ;
- articulation et évaluation des politiques publiques ;
- implication des acteurs et changements de pratiques.